

## Délibération du Conseil de Communauté

---

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 57  
Membres absents : 21  
Procurations : 12

#### Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022  
Date de transmission : 20/12/2022  
Date de mise en ligne : 21/12/2022

---

#### Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

#### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 14<sup>ème</sup> QUESTION

### Sport – Fixation des tarifs des équipements sportifs pour 2023

(DELIBERATION n° 2022-231)

Habituellement, la politique tarifaire des équipements sportifs est ajustée sur la base de l'inflation tous les deux ans. Ainsi, après une révision applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la prochaine révision tarifaire aurait dû intervenir pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il s'avère toutefois qu'au regard des projections de l'OCDE sur l'évolution de l'inflation en 2022 puis en 2023, la hausse à appliquer en 2024 frôlerait au moins les + 12% (6% par an). Pour éviter une telle hausse brutale des tarifs, il est proposé de réviser exceptionnellement les tarifs de manière annuelle et donc dès 2023, et ce de sorte à lisser l'évolution sur deux ans.

Outre la prise en compte de l'inflation il est également proposé de poursuivre la démarche stratégique entamée fin 2021, de création, de suppression ou de réévaluation de certains articles issue d'une étude approfondie des données statistiques de ventes et de fréquentations ainsi que d'une étude sur les tarifs pratiqués dans les collectivités voisines.

Ainsi, la commission des sports, réunie le 10 novembre 2022, propose d'adopter une nouvelle politique tarifaire pour 2023 basée sur les éléments suivants :

#### I. Une augmentation des tarifs sur la base de l'inflation pour :

- Une grande partie des tarifs tous public
- Les tarifs appliqués aux associations pour l'occupation des différents équipements sportifs

#### II. Une tarification stratégique et ciblée intégrant les éléments suivants :

- Adaptation de l'offre à l'évolution de la composition familiale des usagers par la mise en place d'un abonnement famille unique dans les piscines.
- Ajustement et étoffement de l'offre d'animation par la proposition de tarifs différenciés et adaptés selon les prestations d'animations. Il est proposé d'appliquer des tarifs spécifiques selon la nature des animations mises en place (Aquabike/aquagym) mais également de proposer la location du matériel en libre-service.
- Facilitation de l'accès à l'apprentissage de la natation par la proposition de mise en place d'un forfait annuel pour les cours collectifs de natation ainsi qu'un tarif unitaire incluant l'entrée piscine.
- Redynamisation des équipements connaissant une fréquentation faible dans le cadre d'une stratégie de pénétration de marché. Il est ainsi proposé de revoir à la baisse l'ensemble des tarifs de l'espace forme de la piscine couverte et de réduire le tarif des animations proposées pendant les vacances scolaires à destination des ALSH et du tout public enfants.

- Favorisation de l'accès à l'ensemble des espaces pour les personnes éligibles aux tarifs réduits par la proposition de déclinaison du ticket soirée pour les enfants au centre nautique ainsi que du tarif réduit pour l'ensemble des articles liés à l'espace forme de la piscine couverte.
- Enrichissement et mise en cohérence de l'offre de location des différents espaces par une réévaluation de certains tarifs. Il est proposé ainsi de revoir le tarif de location des piscines pour les compétitions et de créer des tarifs complémentaires tels que la location de l'espace convivial du COSEC, la location du plateau sportif au centre nautique ou encore la location de matériel pour la pratique de via-ferrata à destination des scolaires et associations.

Il découle de ces propositions les grilles tarifaires annexées à la présente délibération.

Après avis favorable du Bureau réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2022, il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les grilles tarifaires applicables aux équipements sportifs de Saint-Louis Agglomération pour l'année 2023 telles qu'annexées à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

